

PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROJET DE PROSPECTION PAR FORAGES D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

LE CANNET-DES-MAURES (83)





Le 16 mars 2020

BRIGNOLES (83)



RESUME DE L'ETUDE			
Libellé	Prédiagnostic écologique dans le cadre du proje nouvelle ressource en eau souterraine au Canne		
Référence	Prédiagnostic_ecologique_Forages_CannetdesN	Maures_V2	
Maître d'ouvrage	SYNDICAT D'ADDUCTION DES EAUX DE LA SOURCE D'ENTRAIGUES Hôtel de ville - Parc Henri Pellegrin BP n°26 83340 LE CANNET DES MAURES		
Mandataire	RIVAGES Environnement - Etude et gestion des eaux souterraines Contact : Jean-Philippe BELLOT Mail : rivages.environnement@gmail.com Tél. : 06 07 29 97 50	Assistance technique, règlementaire et juridique Méthodes nouvelles de concertation et négociation Solution innovante en agriculture et assainissement NOTRE MONDE EVOLUE. RIVAGES S'ADAPTE	
Expertise	SYMBIODIV 6 les Muscades 83170 BRIGNOLES www.symbiodiv.fr	SYMBIODIV	
Rédacteur	Martin DALLIET Responsable de projets écologue – spécialiste flore et habitats naturels	Tél: 07 61 07 62 02 Mail: mdalliet@symbiodiv.fr	
Date	24 mars 2020		



Table des matières

I.	PREAMBULE	3			
II.	VOTRE PROJET – LES OBJECTIFS DE L'ETUDE	4			
1. 50l	Description succincte du projet de prospection par forages d'une nouvelle ressource en uterraine				
2.	Les objectifs de l'étude	5			
III.	METHODOLOGIE	5			
1.	Equipe et date de passage	5			
2.	Méthodologie générale	6			
3.	Les aires d'études	7			
4.	Limites méthodologiques	7			
IV.	ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE	9			
1.	Bibliographie / consultations	9			
2.	Périmètres du patrimoine naturel	13			
3.	Fonctionnalités écologiques locales	18			
٧.	EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE				
1.	Présentation des milieux naturels de l'aire d'étude	22			
	Végétation potentielle et historique	22			
	Végétation observée	22			
	a) Les cours d'eau et milieux riverains	23			
	b) Les versant des collines et espaces agricoles				
2.	Analyse des enjeux écologiques	27			
VI.	RECOMMANDATIONS GENERALES ET CALENDRIER	31			
1.	Effets pressentis et mesures préconisées	31			
2.	Calendrier des recommandations	32			
VII.	Conclusion	34			



I. PREAMBULE

Le **Syndicat d'Adduction des Eaux de la Source d'Entraigues** porte un projet de 3 forages de reconnaissance sur la parcelle B641 au Cannet-des-Maures (83). Par la suite, si la ressource est suffisamment disponible et de bonne qualité, la transformation des forages de reconnaissances en forages d'exploitation sera envisagée.

L'objectif à moyen terme est de disposer sur la commune du Cannet-des-Maures d'une nouvelle usine et de ses forages, sans avoir besoin de traverser le fleuve Argens pour l'alimentation des collectivités de la branche Ouest du Syndicat (plus de 30 000 habitants).

Compte tenu de sa localisation en dehors de périmètres réglementaires et Natura 2000, de sa nature et ses caractéristiques, le projet de prospection par forages n'est pas soumis à des études réglementaires (Volet Naturel d'Etude d'Impact, Evaluation Appropriée des Incidences Natura 2000). Néanmoins, il se situe en milieu naturel et à proximité immédiate du site Natura 2000 FR9301626 « Val d'Argens », reconnu pour ces enjeux écologiques et notamment la présence d'un gîte de reproduction d'intérêt majeur pour les chiroptères.

Compte tenu des objectifs du projet, le maître d'ouvrage a donc à cœur de développer un projet exemplaire, respectueux des enjeux écologiques. Dans ce contexte et dans le cadre de la réalisation d'un Formulaire Cas-par-Cas, il a souhaité qu'un prédiagnostic écologiques soit réalisé sur le site du projet et a fait appel au bureau d'études **SYMBIODIV**.

L'objectif de cette expertise est de :

- Localiser les espèces protégées et patrimoniales et/ou les milieux pouvant leur être favorable;
- Soumettre des recommandations afin d'assurer la prise en compte de ces enjeux lors des forages.



II. VOTRE PROJET - LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET DE PROSPECTION PAR FORAGES D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Le projet consiste en la réalisation d'au maximum 5 forages de reconnaissance et leur suivi qualito-quantitatif. Le nombre total de forage sera ajuster en fonction des 3 premiers forages réalisés. Ces forages de reconnaissance serviront à vérifier la disponibilité et la qualité des eaux, et ce afin d'envisager la transformation des forages de reconnaissance en forage d'exploitation et éventuellement de disposer d'une nouvelle usine d'eau potable. Le projet se déroulera en 3 phase successives :

- <u>Phase 1 :</u> Réalisation d'au maximum 5 sondages de reconnaissance en automne (septembre-octobre 2020) sur une durée d'environ 1 mois ½;
- Phase 2: Choix des forages d'exploitation en fonction du suivi qualito-quantitatif et préparation par renforcement des puits en hiver (novembre-décembre 2020) sur une durée d'environ 2 mois ½
- <u>Phase 3:</u> Test de pompages sur les forages d'exploitation choisis en période d'étiages soit durant l'hiver mais surtout durant l'été (juillet/août 2021) sur une durée d'environ 2 mois.

Les forages de reconnaissance seront localisés principalement au sud (S1 à S3) de la parcelle B641 ainsi qu'au nord (S4 & S5) (cf. Figure 1). La surface nécessaire à la réalisation de chaque forages correspond à une surface totale d'environ 35m² afin de pouvoir installer la foreuse (~16m²), les tiges de forages (~15m²) ainsi que l'atelier de cimentation nécessaire aux renforcement des puits (~4m²). La parcelle B641 visée pour le projet est accessible directement depuis la D84 entre Vidauban et le Thoronet ainsi que par des pistes existantes.



Figure 1 : Localisation des forages de reconnaissance (Source : Rivages Environnement)



2. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

SYMBIODIV a été missionné pour la réalisation d'un prédiagnostic écologique visant à :

- Faire le bilan des données écologiques disponibles sur l'aire d'étude ;
- → Mener une expertise de terrain visant à évaluer les potentialités de présence d'espèces protégées et identifier les éléments jouant un rôle dans la fonctionnalité locale ;
- **Etablir une note de synthèse** des observations ;
- Soumettre des recommandations afin d'assurer l'intégration écologique optimale du projet.

III. METHODOLOGIE

1. EQUIPE ET DATE DE PASSAGE

Responsable chez SYMBIODIV	Martin DALLIET		
Date de passage	03/02/2020		
Expert flore/habitat naturel	Martin DALLIET — 10 ans d'expérience		
Experts faunes	Nicolas JARDE - 15 ans d'expérience Marine JARDE – 10 ans d'expérience		
Conditions météorologiques	Optimales : Ensoleillé, 16 à 20°C, vent faible à modéré		
Conditions d'accès	Pour des raisons de sécurité, les secteurs en eau de l'Argens présentant un fort courant et les berges instables n'ont pas été prospectés directement mais ont été observés à distance. Dans ce contexte, l'observation des enjeux a été plus difficile car en l'absence de passage directement sur ces secteurs, il est difficile d'avérer la présence d'espèces végétales à enjeux ou d'éléments favorables à d'éventuelles espèces animales à enjeux. Néanmoins, la prise en compte de la bibliographie ainsi que l'écologie des espèces à enjeux permet d'estimer leur potentialité de présence dans ces secteurs.		



2. METHODOLOGIE GENERALE

Le prédiagnostic écologique s'appuie sur :

- Une analyse bibliographique permettant d'appréhender le contexte écologique dans lequel s'insère le projet;
- Une visite de terrain par trois experts naturalistes locaux spécialisés en faune et en flore.

Bibliographie

- →Consultation des **bases de données** faune/flore (SILENE, faune.paca,...)
- →Analyse de la **bibliographie** (Atlas, publications, thèses...)
- →Localisation du projet vis à vis des **périmètres du patrimoine naturel**

Visite de terrain

Les experts:

- →Évaluent **l'intérêt du site pour l'accueil d'espèces protégées** et/ou remarquables ;
- →Localisent à l'aide d'un GPS les **éléments du patrimoine** naturel importants (arbre à cavité, mare,...);
- →Décrivent les grands types de milieux ;
- → Analysent la **fonctionnalité écologique du site** (linéaires boisés, cours d'eau, pente...).

Les données collectées à travers l'analyse bibliographique et les expertises de terrains ont permis de mettre en évidence les sensibilités écologiques de l'emprise du projet et de ses abords.



3. LES AIRES D'ETUDES

Le tableau ci-dessous présente les aires d'études utilisées dans le cadre du prédiagnostic écologique. Elles sont localisées sur la carte ci-après.

Tableau 1 – Aires d'études du prédiagnostic écologique		
Aire	Description	Dimension
Aire d'étude immédiate (AE i = PPI)	Cette aire correspond au périmètre de protection immédiat (PPI) du prélèvement d'eau potable et incluant l'actuelle usine d'eau potable et la parcelle B641, visée pour accueillir les nouveaux forages et l'usine. Cette surface a été prospectée lors du passage des écologues afin de mettre en évidence les éventuelles espèces ou habitats d'espèces à enjeu.	2,33 ha
Aire d'étude rapprochée (AE r)	Cette aire d'étude englobe l'emprise du projet ainsi que les espaces connexes susceptibles d'être affectés de manière directe ou indirecte par le projet. Celle-ci est particulière à chaque projet. Un tampon de 100 m a été affecté à l'AE i afin d'englober ici les secteurs de part et d'autre du PPI pouvant être utile lors de la phase travaux ou d'exploitation (installation base de vie ou zone de stockage de matériaux) mais également être affectés par le projet dans le cadre des fonctionnalités écologique (secteurs amont et aval de l'Argens). La cartographie des habitats naturels et l'analyse de la fonctionnalité locale ont été réalisées dans cette emprise.	
Aire d'étude éloignée (AE e)	Cette aire s'étend dans un rayon de 5 km autour de l'AE r. A cette échelle l'expertise écologique se fonde sur la bibliographie disponible et la consultation des acteurs ressources. Sont étudiés à cette échelle : L'analyse des périmètres du patrimoine naturel, L'analyse du positionnement du projet dans le fonctionnement écologique régional	5 km de rayon autour de l'AE r

4. LIMITES METHODOLOGIQUES

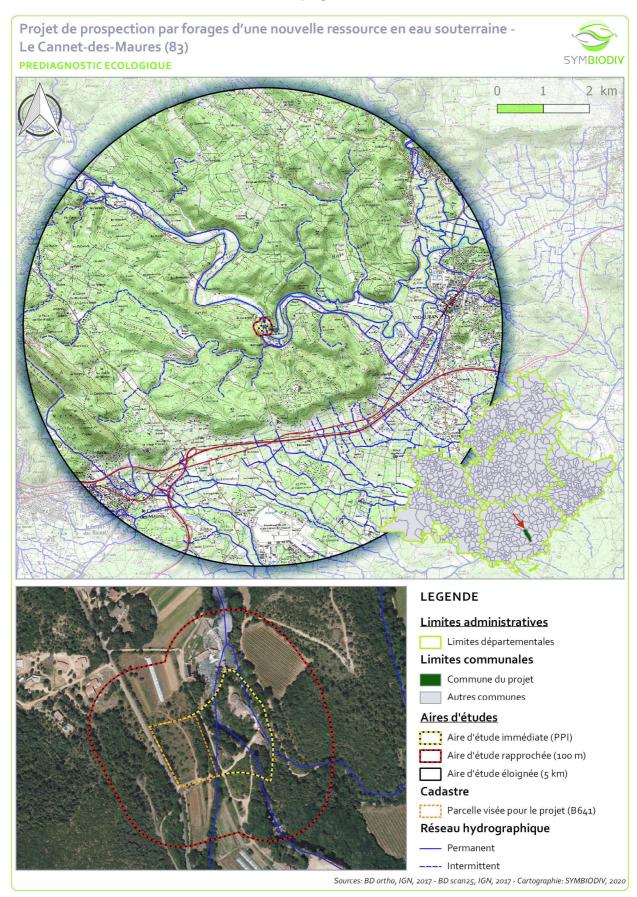
Une visite de terrain ne constitue pas un temps d'observation suffisant pour mettre en évidence la totalité des espèces végétales et animales exploitant le secteur, d'autant plus lors d'un passage en hiver. Toutefois, d'après la bibliographie du secteur relativement fournie et leur connaissance de l'écologie des espèces à enjeu connues localement, les experts ont été en mesure de détecter les secteurs présentant une sensibilité écologique particulière.

Ainsi, les données collectées sont suffisantes pour permettre d'évaluer <u>succinctement</u> les incidences du projet de prospection par forage sur l'environnement naturel et ainsi émettre des préconisations visant à une intégration environnementale du projet.

Néanmoins, ce projet est une étape préliminaire à l'installation in fine d'une usine d'eau potable. Par conséquent, les éléments mis en évidence au sein du présent rapport ne seront pas suffisant à la rédaction des dossiers réglementaires nécessaire à l'obtention des autorisations. Des prospections plus fines et aux périodes clés des différentes espèces considérées comme potentielles, devront être nécessaires afin d'établir un état initial de l'environnement complet.



Carte 1 - Localisation du projet et des aires d'études





IV. ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

1. BIBLIOGRAPHIE / CONSULTATIONS

Tableau 2 – Données disponibles sur le site et ses abords				
			Bibliograp	phie
Auteur, date. Titre Groupes concernés Commune, sur site) Localisation (commune, sur site)		Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés		
FLITTI A., KABOUCHE B., KAYSER Y. & OLIOSI G 2009	Atlas des oiseaux nicheurs de PACA	Oiseaux	Le Cannet- des-Maures et communes limitrophes	(en gras les nicheurs certains) Avifaune nicheuse patrimoniale (non exhaustif): Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Autour des palombes, Aigle royal, Faucon hobereau, Tourterelle des bois, Coucou gris, Martinet noir, Martin-pêcheur d'Europe, Guêpier d'Europe, Rollier d'Europe, Huppe fasciée, Pic épeiche, Pic épeichette, Alouette Iulu, Hirondelle des rochers, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Bergeronnette des ruisseaux, Cincle plongeur, Fauvette pitchou, Fauvette mélanocéphale, Roitelet à triple bandeau, Pie-grièche écorcheur, Geai des chênes, Serin cini, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Bruant zizi.
LPO PACA, GECEM & GCP, 2016	Atlas des mammifères de PACA	Mammifères	Le Cannet- des-Maures et communes limitrophes	Chiroptères protégés et patrimoniaux notamment: Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Molosse de Cestoni, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Petit Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Murin de Bechstein, Murin de Capaccini, Murin de Daubenton, Autres mammifères protégés: Hérisson d'Europe, Ecureuil roux, Campagnol amphibie,
PAPAZIAN M. et al., 2017	Les libellules de Provence- Alpes-Côte d'Azur	Mauros et Agrion de Mercure, Agrion		Agrion de Mercure, Agrion joli, Gomphe semblable, G. vulgaire, G. à crochets, Cordulie à corps fin, Sympétrum du Piémont., Trithémis annelé,
CRUON R. et al., 2008	Le Var et sa flore – Plantes rares ou protégées	Flore remarquable	Le Cannet- des-Maures	39 espèces rares ou protégées majoritairement liés aux milieux particuliers de la plaine des Maures mais certaines pouvant être présentes dans le secteur de l'aire d'étude : Alcea biennis, Anemone coronaria, Tulipa agenensis ou Medicago sativa subsp. glomerata.
Bases de données consultées				
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultatio n	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
SILENE Flore	CBN Med	Flore	24/01/2020	Aire d'étude rapprochée: Delphinium pubescens (données anciennes) A proximité: Nuphar lutea (2009), Nepeta cataria (2004), Lysimachia tenella (2004) et Alcea biennis (anciennes données)

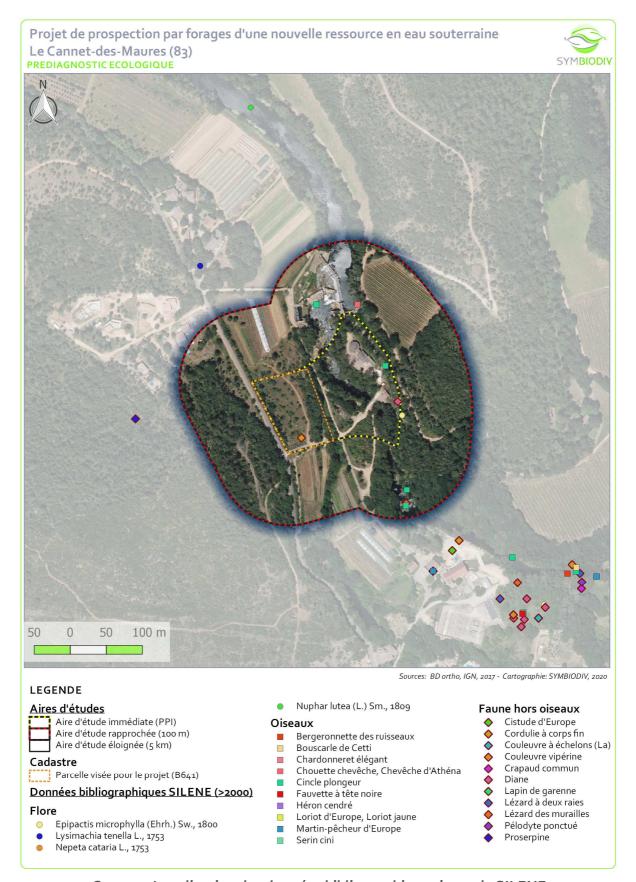


Т	ableau 2 –	Données	disponibl	es sur le site et ses abords
SILENE Faune	CEN PACA	Faune	29/01/2020	Au sein de l'aire d'étude rapprochée : Cordulie à corps fins, Lézard des murailles, Diane, Cincle plongeur, Chevêche d'Athéna Espèces protégées présentes à proximité : Crapaud commun, Pélodyte ponctué ; Couleuvre à échelon, Cistude d'Europe,
				Lézard à deux raies, Couleuvre vipérine, Lézard des murailles; Diane, Proserpine, Cordulie à corps fins, Ephippigère de Provence; Lapin de garenne, Martin-pêcheur d'Europe, Huppe fasciée.
				180 espèces d'oiseaux dont plusieurs espèces liés aux milieux riverains, forestiers et/ou agricoles: Bergeronnette des ruisseaux, Cincle plongeur, Alouette Iulu, Chardonneret élégant, Cochevis huppé, Engoulevent d'Europe, Guêpier d'Europe, Loriot d'Europe, Pic épeichette, Pie grièche écorcheur, Pie-grièche à têt rousse, Pie grièche méridionale, Rollier d'Europe;
		Faune – échelle communale		7 espèces de chiroptères : Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée ;
	LPO			28 espèces de mammifères dont l'Ecureuil roux, le Hérisson d'Europe, le Campagnol amphibie, le Pachyure étrusque et le Muscardin;
Faune.PACA			24/01/2020	19 espèces de reptiles dont la Cistude d'Europe, la Tortue d'Hermann, le Psammodrome d'Edwards, le Lézard ocellé, la Couleuvre d'Esculape ou la Couleuvre à collier;
				11 espèces d'amphibiens dont la Grenouille agile, le Pélodyte ponctué, la Salamandre tachetée ou les Crapaud commun et épineux ;
				49 espèces d'odonates dont l'Agrion de Mercure ou l'Oxycordulie à corps fins ;
				65 espèces de Rhopalocères dont la Diane, la Proserpine ou le Thécle de l'Arbousier et 68 espèces d'Hétérocères dont l'Ecaille chinée; 47 espèces d'Orthoptères dont la Magicienne dentelée, le Dectique à front blanc, l'Ephippigère provençale ou la Truxale méditerranéenne; 2 espèces d'Hyménoptères, 4 espèces de Mantes, 4 espèces de Cigales, 2 espèces de Punaises, 62 espèces de Coléoptères dont le Lucane cerfvolant, 5 espèces de Névroptères, 2 espèces de Phasmes et 13 espèces d'Araignées.
BD INPN	MNHN	Faune/flore – échelle communale	24/01/2020	Sur les 2287 taxons connus, 339 espèces protégées et 80 espèces menacées comme la Pie grièche à tête rousse, le Trèfle des bois, l'Agrion joli, la Tortue d'Hermann, l'Ephippigère provençale ou l'Hirondelle de rivage,
	ONEM	Reptiles et Insectes	24/01/2020	Diane (Dubois L., 2012), Lézard ocellé (Culorier B, 2011) et Magicienne dentelée (Cluchier A., 2005). Proserpine non mentionnés sur la commune.
CARMEN Grands Carnivores	ONCFS	Loup, Lynx, Ours	24/01/2020	Loup gris non mentionné au sein de la maille de l'Aire d'étude mais présence occasionnelle autour et régulière au sud.
			SYNTHI	ESE
Contrainte rég	lementaire con	nue sur l'empr	ise OUI	Cordulie à corps fins (présence vraisemblablement en phase d'alimentation, de transit ou de maturation)
Etat des conna	issances bibliog	raphiques sur	l'aire d'étude	Données récentes



Т	ableau 2 — Données disponibles sur le site et ses abords
Commentaire	De nombreuses espèces protégées inféodées aux milieux riverains et aux milieux herbacés de l'étage mésoméditerranéen sont connus au sein de l'AEr avec notamment la présence de la Diane, Cordulie à corps fins, le Lézard des murailles, la Chevêche d'Athéna, le Cincle plongeur, la Bergeronnette grise, le Troglodyte mignon et un gîte à chiroptères d'importance international accueillant le Murin de Capaccini, le Petit Murin et le Minioptère de Schreibers. En outre, les données bibliographiques et notamment le plan de gestion du site géré par le CEN PACA mentionne également la présence de la Cistude d'Europe, du Crapaud commun, de la Couleuvre de Montpellier, de la Couleuvre vipérine, du Lézard vert, du Martin-pêcheur d'Europe, de la Huppe fasciée, du Circaète Jean-le-Blanc, du Milan noir et du Héron cendré. Sur la parcelle B641 concernée par les forages , seul la Cordulie à corps fin, odonate protégé et d'intérêt communautaire est mentionné. Cette espèce se reproduisant dans les cours d'eau utilise vraisemblablement les milieux herbacées des alentours pour son alimentation.
Sources	Faune.Paca – https://www.faune-paca.org/index.php?m.id=300&sp_tg=1&action=splist&zid=5&sp_Commune=33956&disp_key=Afficher+la+liste+des+esp%C3%A8ces INPN - https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/code-sig/INSEEC83031 ONEM - https://www.onem-france.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale CARMEN Grands carnivores - http://carmen.carmencarto.fr/38/Carnivores.map#





Carte 2 - Localisation des données bibliographiques issue de SILENE



2. PERIMETRES DU PATRIMOINE NATUREL

La recherche des périmètres du patrimoine naturel a été menée au sein de l'aire d'étude éloignée, soit dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée. Elle s'est appuyée sur les données mises à disposition par la DREAL PACA sur le portail GeoIDE-carto en 2019. Ceux-ci sont listés ci-après et une évaluation du degré d'interaction écologique entre l'aire d'étude immédiate et ces différents périmètres est réalisée selon l'échelle de valeur suivante :

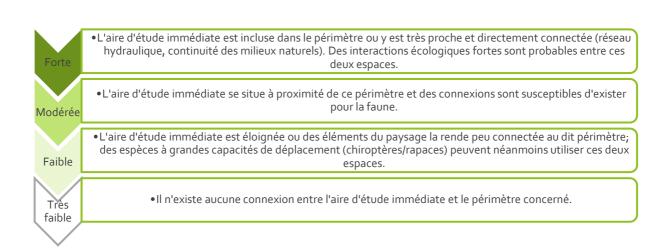


Tableau 3 - Périmètres du patrimoine naturel					
Périmètres réglem	entaires (Carte 2)				
Туре	I Intitulé I Distance de l'AF r		Intensité du lien écologique		
APPB	FR ₃ 800 ₇ 80 – Domaine du Roux Badelune	4,3 km au sud-ouest	Faible		
APPB	FR ₃ 800672 — Saint André La Pardiguière	4,3 km au sud-ouest	Faible		
RNN	FR3600171 - Réserve Naturelle National de la plaine des Maures	4,9 km au sud	Faible		
Site Classé	93C83019 — Les ponts naturels de l'Argens et la grotte souterraine Saint-Michel	En partie incluse	Forte		
	93C83022 – La place principale du vieux Cannet	3,5 km au sud-ouest	Très faible		
Périmètres Natura	2000 (Carte 2)				
Туре	Intitulé	Distance de l'AE r	Intensité du lien écologique		
ZSC	FR9301626 — Val d'Argens	En partie incluse	Forte		
ZSC FR9301622 – La plaine et le massif des Maures 3		3,6 km au sud	Faible		
Autres périmètres de gestion concertée (Carte 3)					
Туре	Intitulé	Distance de l'AE r	Intensité du lien écologique		
Site du CEN	Ponts naturels d'entraygues	En partie incluse	Forte		



Tableau 3 - Périmètres du patrimoine naturel

D / /	1	.112		10	
Perim	etres (a'inveni	taire i	(Carte 4	7

· "			
Туре	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique
ZNIEFF terrestre de type II	930012479- Vallée de l'Argens	En partie incluse	Forte
ZNIEFF terrestre de type II	930020253- Colline du Recoux	3,3 km à l'ouest	Faible
ZNIEFF terrestre de type II	930012553- Plaine des Maures (Type 2)	2,7 km au sud	Faible
ZNIEFF terrestre de type II	930020265 – Plaine et colline de Taradeau	4,8 km au nord-est	Faible
ZNIEFF terrestre de type II	930012516- Maures	4,6 km à l'est	Très faible
Zone humide	83CGLVAR0752 – Etang du Plan	2,7 km à l'est	Modérée
Zone humide	83CGLVAR0745 – Etang de Ste Anne	4,4 km à l'est	Faible
Zone humide	83CGLVAR1068 – Prairie temporaire les Prés de Gamounau	2,9 km au sud	Très faible
Zone humide 8 ₃ CGLVARo619 – Les plans d'eau de Badelune		4,4 km au sud-ouest	Très faible

SYNTHESE

ZSC FR9301626 – Val d'Argens

Site Classé 93C83019 – Les ponts naturels de l'Argens et la grotte souterraine Saint-Michel

Elément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet :

OUI

La parcelle B641, concernée par le projet de forage, n'est incluse dans aucun périmètres de protection, gestion ou inventaire du patrimoine naturel. En revanche, elle se situe à proximité directe du site Natura 2000 « Val d'Argens », d'un site géré par le CEN PACA, de la ZNIEFF « Vallée de l'Argens » et du site classé « Les ponts de l'Argens et la Grotte St Michel.

Ainsi, bien qu'en dehors de tout périmètre, le positionnement de cette parcelle traduit l'intérêt écologique du secteur.

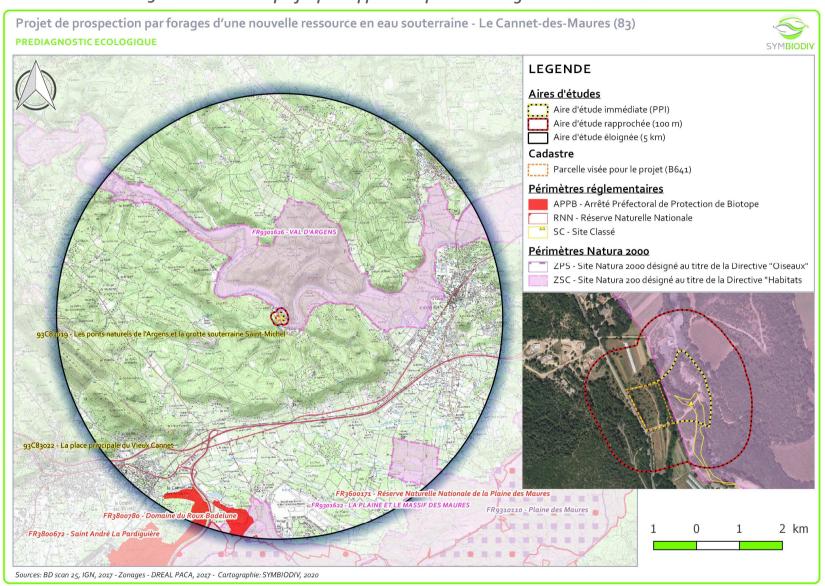
L'intérêt écologique du secteur repose notamment sur la présence d'un gîte d'importance international pour les chiroptères au niveau de l'arche naturelle enjambant l'Argens. Si ce gîte constitue un enjeu majeur d'autres éléments justifient l'intérêt du secteur tels que: de nombreux habitats naturels riverains et aquatiques d'intérêt communautaire mais également la présence de nombreuses espèces d'intérêt communautaire que sont la Cistude d'Europe, le Barbeau méridional, la Cordulie à corps fin ou l'Agrion de Mercure. Outre l'intérêt des milieux aquatiques et riverains, cet intérêt porte également sur les plaines alluviales et les côteaux forestiers qui peuvent également être utiles à de nombreuses espèces protégées: la Tortue d'Hermann, la Grenouille agile ainsi qu'à de nombreuses espèces d'insectes (Damier de la Succise, Proserpine) ou végétales (Violette de Jordan, Mauve bisannuelle).

Recoupant un site classé, les contraintes paysagères devront être prise en compte et, dans son périmètre, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale, délivrée selon la nature des travaux soit par le ministre des sites soit par le préfet de département (articles L.341-10, R.341-10 et R.341-12 du code de l'environnement). En outre, l'instruction des travaux, constructions ou installations soumis au régime d'autorisation au titre de la procédure relative aux sites classés comprend également une évaluation des incidences sur Natura 2000, qui peut se limiter à une évaluation simplifiée dès lors que l'analyse succincte du projet et de ses enjeux démontre l'absence d'incidence (article R.414-21 du code de l'environnement).

Sources	Cources	Géo-IDE Carto de DREAL PACA : http://carto.geo-ide.application.developpement-
	Jources	durable.gouv.fr/1131/environnement.map

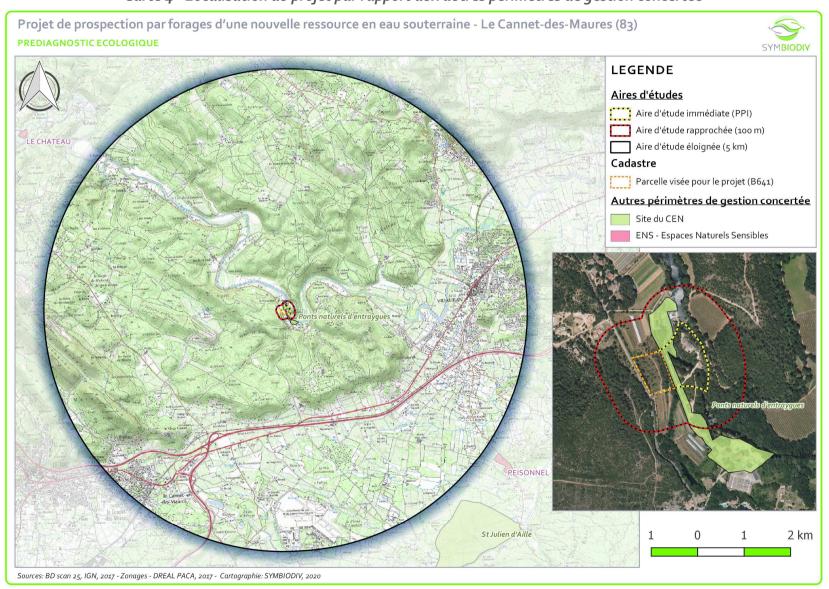


Carte 3 - Localisation du projet par rapport aux périmètres réglementaires et Natura 20000



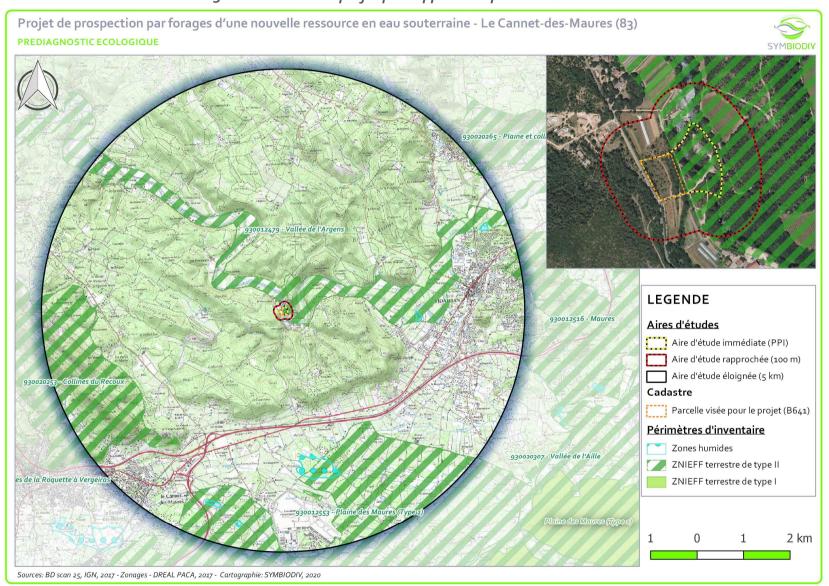


Carte 4 - Localisation du projet par rapport aux autres périmètres de gestion concertée





Carte 5 - Localisation du projet par rapport aux périmètres d'inventaires





3. FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES LOCALES

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des Trame verte et bleue définit à différentes échelles : SRCE dans un rayon de 5 km, à l'échelle de la communauté de commune Cœur du Var (SCoT Cœur du Var, 2016). Aucun document n'est disponible à l'échelle de la commune (PLU).

Fort	 L'aire d'étude immédiate est incluse dans le périmètre ou y est très proche et directement connectée (réseau hydraulique, continuité des milieux naturels). Des interactions écologiques fortes sont probables entre ces deux espaces.
Modéré	•L'aire d'étude immédiate se situe à proximité de ce périmètre et des connexions sont susceptibles d'exister pour la faune.
Faible	 L'aire d'étude immédiate est éloignée ou des éléments du paysage la rende peu connectée au dit périmètre; des espèces à grandes capacités de déplacement (chiroptères/rapaces) peuvent néanmoins utiliser ces deux espaces.
Très faible	• Il n'existe aucune connexion entre l'aire d'étude immédiate et le périmètre concerné.

Tableau 4 - Fonctionnalités écologiques locales									
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) (Carte 5)									
Туре	Intitulé Distance de l'aire d'étude l'aire d'étude l'aire d'étude								
Réservoirs de biodiversité	Trame forestière – à remettre en bon état	Inclus	Forte						
Corridors écologiques	Trame semi-ouverte – à remettre en bon état	1,5 km au sud	Faible						
Cours d'eau (linéaire et surfacique)	Bassin versant « L'Argens » - L'Argens	Inclus	Forte						
Espace de mobilité du cours d'eau et zones humides	Bassin versant « L'Argens » - L'Argens	Inclus	Forte						
Trame verte et bleue	à l'échelle du SCoT Cœur du Var (Carte 6)								
Type Intitulé Distance de l'aire d'étude éco									
Réservoirs de	Terrestres	En partie inclus	Forte						
Biodiversité	Aquatiques et humides	En partie inclus	Forte						
Camidana faalanimusa	Terrestres à préserver	En partie inclus	Forte						
Corridors écologiques	Espaces de continuités	En partie inclus Forte							
Trame verte et bleue à l'échelle du Plan Local d'Urbanisme									
Туре	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique						
-	-	-	-						



Tableau 4 - Fonctionnalités écologiques locales

SYNTHESE

Contrainte réglementaire

Non

Type

Elément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet :

L'aire d'étude rapprochée est située au sein ou en lisière immédiate d'éléments fonctionnels de la trame verte et bleue terrestre d'après les documents disponibles (SRCE et SCoT). La parcelle B641 participe à un réservoir de biodiversité pour la trame verte régionale. L'Argens et ses abords jouent un rôle majeure dans la fonctionnalité écologique tant à l'échelle locale que régionale en tant que corridor. Ce rôle de corridor n'est pas seulement assuré par le milieu aquatique mais également par les boisements riverains. Ces boisements jouent un rôle important dans le transit de nombreuses espèces animales et notamment les chiroptères.

En revanche, au niveau aquatique le cours d'eau de l'Argens, présente un élément de fragmentation notable de la trame bleue : le barrage d'Entraygues. Ce barrage peut constituer un frein au déplacement des espèces aquatiques.

Par conséquent, l'Argens et les boisements le bordant constituent un enjeu écologique fort tant à l'échelle locale que régionale. .

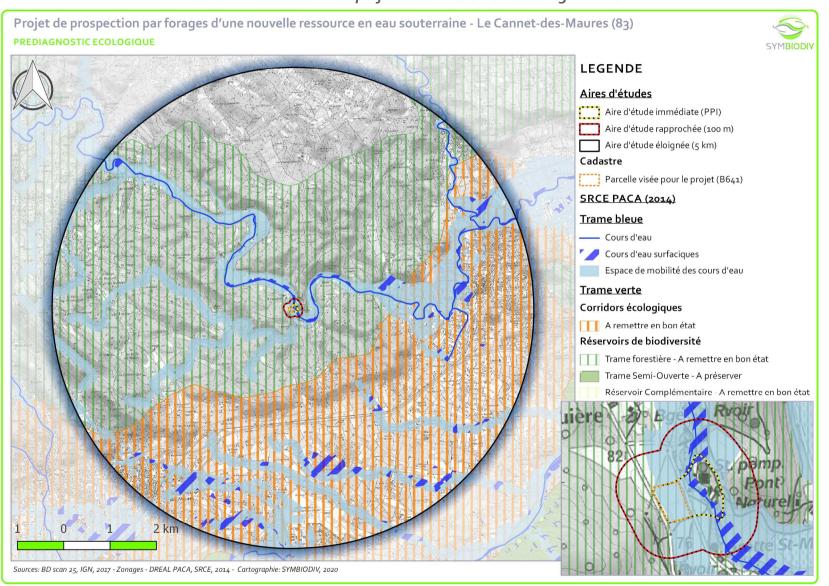
Sources

SRCE PACA (2014)

SCoT Cœur du Var – DOO - https://www.coeurduvar.com/grands-dossiers/le-scot

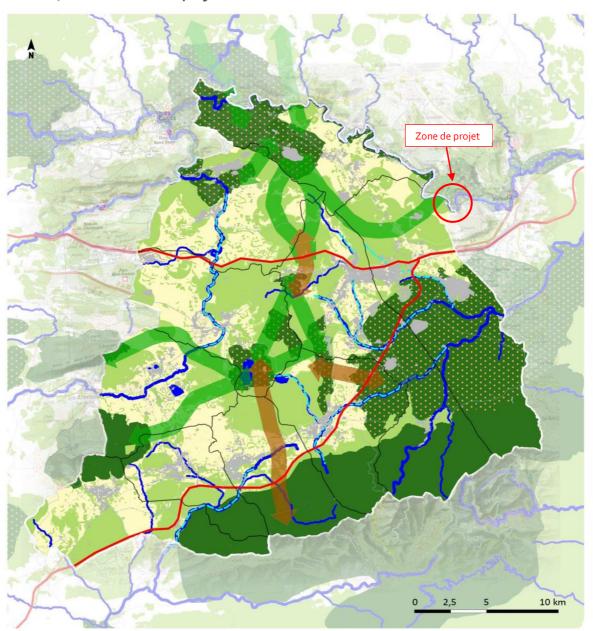


Carte 6 - Localisation du projet au sein du SRCE de la région PACA





Carte 7 - Localisation du projet au sein de la Trame verte et bleue SCoT Cœur du Var



Trame Verte et Bleue du SCoT Coeur du Var





V. EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE

1. Presentation des milieux naturels de l'aire d'etude

Végétation potentielle et historique

Localisée au nord du lieu-dit « Entraygues » au niveau du Pont naturel sur l'Argens, l'AEr est située à une altitude allant de 85 à 100 mètres. Elle est implantée majoritairement sur des Tufs (Ey) au niveau de l'Argens et des roches calcaires au niveau des versants entourant l'Argens. Située à l'étage de végétation du mésoméditerranéen, sur un substrat essentiellement basique, la végétation potentielle est caractéristique de la basse Provence calcaire.

La cartographie des végétations potentielles (ECOLAB, 2013) indique que ce secteur, se situe au niveau de la série de la Chênaie verte méditerranéenne, garrigue, garrigue boisée xérocalcicole et pelouses mixtes à Thym et Brachypode rameux. Cependant, à une échelle plus fine, d'après la Carte de Végétation de France au 1/200 000ème de Marseille (MOLINIER R., 1976), la végétation potentielle historique correspond :

- Sur les versants des collines, à la série calcicole du Chêne vert (*Quercus ilex*) ponctué de Pin d'Alep (*Pinus halepensis*) et ponctuellement à la série méditerranéenne du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) mais également de stades de dégradation correspondant à des Landes à Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*);
- Au sein de la vallée de l'Argens, de ripisylves méditerranéennes à peupliers (*Populus alba*, *P. nigra*), Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*) et Saule blanc (*Salix alba*).

Végétation observée

Comme attendu d'après la végétation potentielle et historique (cf. § précédent), l'aire d'étude rapprochée est divisée en deux entités présentant des milieux naturels différents :

- Les cours d'eau et milieux riverains ;
- Les versant des collines et espaces agricoles.



a) Les cours d'eau et milieux riverains

Cette entité correspond aux cours d'eau de l'Argens, du petit Argens et du Canal d'Astros. Les berges abritent des milieux riverains et notamment des ripisylves à peupliers et Frêne à feuilles étroites pouvant être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 92Ao « Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba ». Cet habitat présente un enjeu local de conservation jugée modéré mais possèdent également un rôle fonctionnel majeur pour la faune et notamment les chiroptères. A cet habitat riverain boisé s'ajoute une végétation hélophytique composée de Phragmites (Phragmites australis), ou de Canne de Provence (Arundo donax) mais également de Laîche pendante (Carex pendula) ou Iris faux-acore (Iris pseudacorus). Ces premières roselière à Phragmite ou Canne de Provence présentent un enjeu local de conservation faible du fait de leur faible diversité spécifique alors que les secondes présentent un enjeu modéré. Néanmoins, toutes deux ont un rôle fonctionnel significatif pour la faune. Du fait de l'encaissement de l'Argens dans ce secteur, ces milieux naturels restent cantonnés aux berges.

Ces cours d'eau bordés d'une végétation riveraines sont favorables à la présence, voire à la reproduction de plusieurs espèces animales protégées et remarquables: la Diane (*Zerynthia polyxena*), la Cordulie à corps fins (*Oxygastra curtisii*), le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) mais également à leur alimentation tout comme pour la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) ou le Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis).





Végétation riveraine de l'Argens en amont du barrage (à gauche) et sur le petit Argens (à droite)





Aspect de milieux naturels de l'Argens en aval du pont naturel (à gauche) et en amont (à droite)



b) Les versant des collines et espaces agricoles

Cette entité correspond aux versants des collines alentours mais descendent jusque sur les berges de l'Argens. Il s'agit des yeuseraies à Chêne vert sur les versants les plus secs évoluant vers une chênaie pubescente méditerranéenne à la faveur de vallon plus frais ou que l'on se trouve à proximité de l'Argens. Ces deux boisements peuvent être rattachés à l'habitat d'intérêt communautaire 9340 « Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia » et représente un enjeu local de conservation faible du fait de leur large répartition au niveau local. Cependant comme les ripisylves, ils possèdent, et notamment leur lisières, un rôle fonctionnel majeur pour les chiroptères dans le cadre de leur déplacement.

Ces milieux naturels ont néanmoins subis des perturbations anthropiques et l'aire d'étude abrite également des zones cultivées ou anciennement cultivées. La partie nord de la parcelle B641 est d'ailleurs un friche agricole recolonisées par de la pelouse à Brachypode de Phénicie ou de la de garrigue à Thym vulgaire et Aphyllanthe de Montpellier. Ces milieux plus secs, à proximité de milieux humides, offrent une diversité d'habitats permettant l'accueil des espèces remarquables suivantes : la Proserpine (Zerinthia rumina), le Crapaud commun (Bufo bufo), le Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus) ou le Lézard vert (Lacerta bilineata) et des murailles (Podarcis muralis). Il s'agit toutefois d'espèces protégées assez largement répandues.





Chênaie verte (à gauche) et chênaie blanche (à droite) sur le haut des falaises bordant l'Argens





Pelouse à Brachypode de Phénicie (à gauche) et garrigue à Thym vulgaire (à droite) sur la parcelle visée par le projet







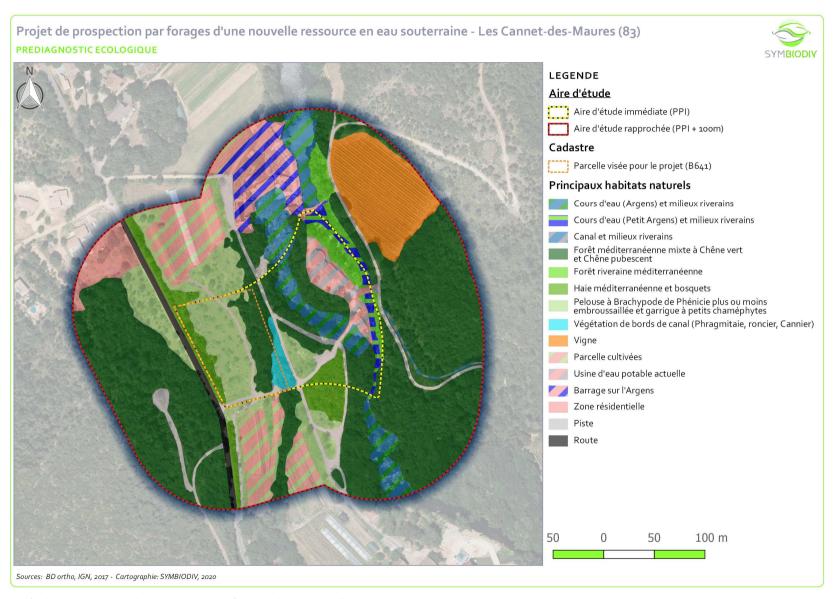
Zone cultivée (à gauche) et barrage sur l'Argens (à droite)

Enfin, la présence de cavités et de corridor de transit permet le maintien d'une colonie de reproduction de chiroptères et notamment du Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii capaccinii*), de Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) et du Petit murin (*Myotis blythii*). Cette colonie semble fragilisée par les nombreux aménagements, la fréquentation du site et la fermeture des cavités de pompage de la ville de Vidaudan dans les années 90 ainsi que par l'érosion « naturelle » des ponts sur l'Argens et la diminution des cavités favorables disponibles (ROMBAUT D., *com. pers.*).

Les boisements situés à l'est de la parcelle B641 jouent un rôle fonctionnel important pour cette colonie d'enjeu international. En revanche, bien que les milieux herbacés situés plus à l'ouest, anciennement cultivés et perturbés, restent assez banals. Ces milieux ouverts peuvent néanmoins être favorables à des espèces protégées commune souvent abondantes localement comme le Lézard des murailles, la Proserpine, ou encore le Pélodyte ponctué et le Crapaud commun. Ces milieux ouverts peuvent également être fréquentés ponctuellement en transit/chasse par les chiroptères utilisant le gîte.



Carte 8 - Localisation des grands types d'habitats naturels





2. ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Tableau 5 - PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE								
Groupe	Contrainte réglementaire sur la parcelle B641	Enjeu potentiel	Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés				
Habitats naturels	OUI	Modéré	Berges de l'Argens, hauts de falaises la bordant et versant des collines	Présence d'habitats d'intérêt communautaire comme les forêts riveraines méditerranéennes (92Ao) et les chênaies vertes et blanches (9340) mais également de grottes avec notamment la partie souterraine du pont naturelle accueillant une colonie de chiroptère (8310-1). En outre, au sein de la parcelle B641, les pelouses à Brachypode de Phénicie peuvent représenté un enjeu faible à modéré en fonction de leur diversité spécifique et le boisement à Chêne vert et blanc peut être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 9340.				
Flore, Bryophytes	NON	Faible	Les principaux enjeux avérés sur le secteur concernent des espèces amphibies s amont du barrage avec le Nénuphar jaune (Nuphar lutea) ainsi qu'en aval avec 4 es bryophytes présentes sur les rochers régulièrement éclaboussés ou au sein du co (Barbula bolleana, Cinclidotus danubicus, Marchantia paleacea et Trotella D'anciennes données mentionne également la Mauve bisannuel (Alcea biennis) ma rosette n'a pu être observée lors du passage hivernal. Enfin, les lisières forestières des chênaies pourrait abriter la Luzerne agglomérée (as sativa subsp. glomerata) ainsi que la Violette de Jordan (Viola jordanii). De même, les à Brachypode de Phénicie et garrigue à Thym pour accueillir des Ophrys dont certa protégées comme l'Ophrys de Provence (Ophrys provincialis). Cependant, l'utilisation du secteur à des fins agricoles limites la potentialité de préces espèces dans les secteurs les plus naturels.					
Insectes	OUI	Modéré	Friche agricole, ripisylve de l'Argens	Potentialité de présence en alimentation dans la pelouses à Brachypode de Phénicie d'individus de Diane (Zerynthia polyxena), de Proserpine (Zerynthia rumina), de Damier de la Succise (Euphydrias aurinia) ainsi que de Zygène cendrée (Zygaena rhadamanthus). Concernant leur reproduction, la potentialité de plante-hôte et de chenille concernant la Diane semble très faible et cantonnée aux secteur les plus naturels pour ce qui est de la Proserpine. En revanche, des individus de Céphalaire blanche ou de Dorycnie à cinq feuilles pourrait être présents dans les secteurs remaniés de la friche. Potentialité de présence de la Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii) et de l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercurial) concernant les odonates au niveau de l'Argens (eaux vives) et du canal plus calme situé à l'est de la friche. Les boisements en bordure de l'Argens, à l'est de l'AEi pourraient accueillir le Grand capricorne (Cerambyx cerdo).				



Tableau 5 - PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE									
Groupe Contrainte réglementaire Enjeu Lo sur la parcelle potentiel B641		Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés						
Reptiles	OUI	Modéré	Friche agricole, ripisylve de l'Argens	Potentialité de présence dans la parcelle B641 de plusieurs espèces de reptiles : la Couleuvre de Montpellier pourrait être présente au centre de la friche, les pelouses de cette friche sont par ailleurs assez typiques de l'habitat du Seps strié . L'ensemble de l'aire d'étude peut être exploité par une espèce commune et largement répandue, le Lézard des murailles ; mais le Psammodrome d'Edwards pourrait également y être présent. Il est possible que la Cistude d'Europe utilise l'aire d'étude au niveau des canaux situé à proximité de l'Argens. La présence de serpents affectionnant ce type de milieu, comme la couleuvre vipérine ou bien encore la couleuvre à collier, peut également être pressentie. Cependant, compte tenu de la localisation de leur accès au niveau du barrage d'Entraigues et de l'accessibilité des ces accès (chute d'eau, falaises), la potentialité de présence de ces espèces reste très faible.					
Amphibiens	OUI	Modéré	Friche agricole, ripisylve de l'Argens	Présence au sein de la parcelles B641 d'habitats terrestres (Boisements, lisières et pelouses) de plusieurs espèces susceptibles d'exploiter l'aire d'étude dont certaines à enjeux faible comme le Crapaud commun, la Grenouille rieuse ou la Rainette méridionale ainsi que d'une espèce à enjeu modéré, le Pélodyte ponctué. Des secteurs favorables à la reproduction et notamment le canal situé à l'est de la parcelle, sont également présents à proximité.					
Oiseaux	OUI	Modéré	Ripisylves et cours d'eau de l'Argens, Boisements et pelouses attenantes	Au niveau de l'Argens, présence avérée du Cincle plongeur et du Martin-pêcheur d'Europe pouvant se reproduire à proximité et s'y nourrir de façon certaines. Les boisements ainsi que les pelouses de la parcelle B641, attenante, sont favorables à la présence en alimentation de la Huppe fasciée, du Circaète Jean-le-blanc et du Milan noir ainsi que de la Chevêche d'Athéna. Des passereaux inféodés aux milieux ouverts comme l'Alouette lulu pourraient également y nicher.					
Chiroptères	OUI	Très fort	Pont naturel, Boisements, Pelouses	Le pont naturel de l'Argens accueille une colonie d'importance international pour les chiroptères avec notamment la reproduction avérée du Murin de Capaccini, du Minioptère de Schreibers et du Petit Murin. Comme mentionné ci-avant, cette colonie est fragile et soumise à diverses pressions naturelles mais surtout anthropiques (aménagements et fréquentation notamment).					
Autres mammifères	OUI	Faible	Boisement et pelouses	Présence possible d'espèces protégées communes telles que le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux.					



		lablea	au 5 - PREDIAGN	IOSTIC ECOLOGIQUE
Contraint réglements sur la parce B641		Enjeu potentiel	Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
Autre (mollusques)	NON	Très faible	Pelouses et garrigues à Thym	Présence avérée d'espèces relativement commune telles que l'Escargot de mourgueta (Massylaea vermiculata), la Soucoupe commune (Helicigona lapicida lapicida) ou l'Hélicette du Thym (Candidula unifasciata unifasciata).

SYNTHESE

Elément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet

Concernant la parcelle B641, les principaux enjeux écologiques concernent :

- Le boisement situé à l'est qui peut être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 9340 et pouvant notamment être utilisé par les chiroptères comme corridor de transit mais également par des amphibiens comme habitats terrestres (Alimentation, Gîte);
- Le canal situé également à l'est, pouvant être une zone favorable à la reproduction des amphibiens mais également des odonates ;
- Les pelouses à Brachypode de Phénicie pouvant être favorable à la présence de reptiles mais également à l'alimentation d'un cortège d'oiseau à enjeu.

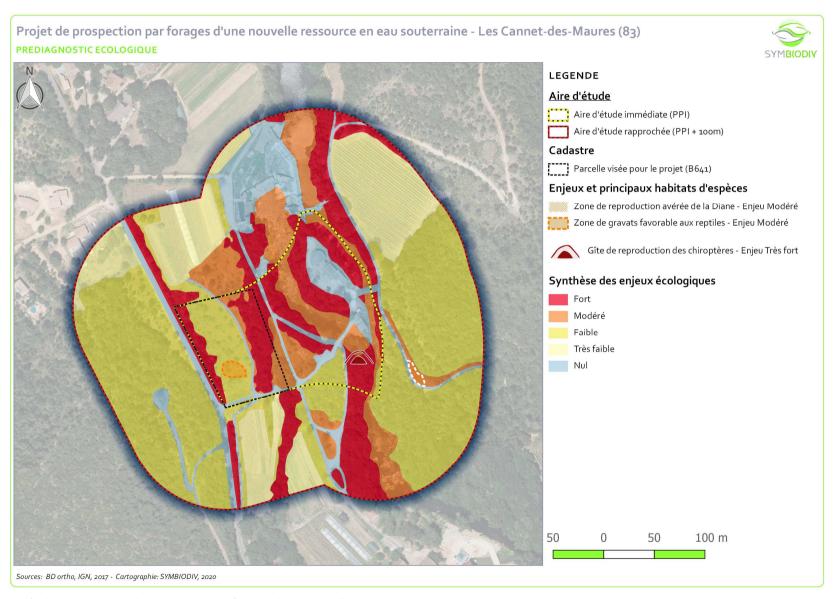
En outre, le projet se situe au sein d'un milieu naturel d'une grande richesse écologique et paysagères. Toutefois, ce secteur est d'ores et déjà aménagé (Usines d'eau potable, barrage), cultivé et fréquenté (baignade estivale notamment). Le dérangement occasionné par la fréquentation actuelle peut constituer un facteur dégradant pour l'accueil de la faune patrimoniale (chiroptères et avifaune principalement). Néanmoins, trois secteurs sont susceptibles d'être exploités par plusieurs espèces protégées. Ce sont :

- La partie souterraine du pont naturel et les boisements (ripisylves et chênaies) pour les chiroptères ;
- L'Argens et les différents canaux végétalisés en ce qui concerne les odonates (Agrion de Mercure et Cordulie à corps fins) ainsi que les bryophytes et les oiseaux (Argens uniquement);
- Les pelouses et garrigues en lisière de boisement pour la flore, les papillons de jours (Diane, Proserpine, Damier de la Succise) ainsi que les amphibiens (Crapaud commun, Pélodyte ponctué) à proximité de zone en eau et les reptiles (Couleuvre de Montpellier, Lézard vert, Lézard des murailles);

Ainsi, des précautions spécifiques sont à mettre en œuvre durant la phase travaux afin d'éviter toute perturbation ou destruction d'individus. Ces mesures seront présentées ci-après.



Carte 9 – Synthèse des enjeux écologiques





VI. RECOMMANDATIONS GENERALES ET CALENDRIER

1. EFFETS PRESSENTIS ET MESURES PRECONISEES

Afin d'éviter toute perturbation ou destruction d'individus, les mesures à mettre en œuvre durant la phase de prospection sont :

Tableau 6 – EFFETS PRESSENTIS ET MESURES									
Effets pressentis	Cortèges d'espèces protégées /patrimoniales concernées	Mesures							
Destruction et/ou	Chiroptères Altération des boisements et haie ayant un rôle fonctionnel majeur en tant que corridor de transit	Balisage et protection des boisements et haie arborée au sein							
l'altération d'habitats naturels et/ou	Amphibiens Altération des boisements et haies à proximité du canal	de la zone de prospection (Parcelle B641).							
d'habitats d'espèces,	Reptiles Altération des zone de pelouses et des lisières forestières ainsi que de la zone de gravats pouvant être favorable	Balisage et évitement du tas de gravats favorables aux reptiles au sein de la parcelle B641. Accès des engins via la piste existante							
Destruction d'individus	Reptiles Risque de destruction par écrasement lié à la circulation des engins mais restant faible au regard de l'attractivité limitée des milieux et de la capacité de fuite (espèces concernées : Lézard des murailles, de Seps strié ou de Couleuvre de Montpellier).	Balisage et limitation des emprises de travaux (forages et stockage du matériel) de prospections et des accès Suivi du chantier de forage par un écologue (mise en défens des plantes hôtes d'insectes qui seraient détectées)							
d'espèces végétales et/ou animales,	Amphibiens Destruction possible d'individus en transit ou cachés dans les milieux boisés mais limitée de Crapaud commun								
	Insectes Destruction possible mais limitée de Zygène cendrée ou Damier de la Succise								
Perturbation des espèces animales dans la réalisation de leur cycle biologique	Ensemble des cortèges faunistiques Perturbation possible en phase d'alimentation mais limitée du fait de la période (automne/hiver & été), de l'activité actuelle présente sur le site (agricole, route, barrage) et des habitats similaires présents localement	-							

Concernant spécifiquement <u>le sondage S4</u>, les mesures à mettre en œuvre seront d'éviter la coupe d'arbres et minimiser l'emprise du sondage au maximum avec uniquement l'installation de la foreuse mais le stockage du matériels (tiges de forages et atelier de cimentation) au sein du secteur de moindre sensibilité à l'ouest de la piste.



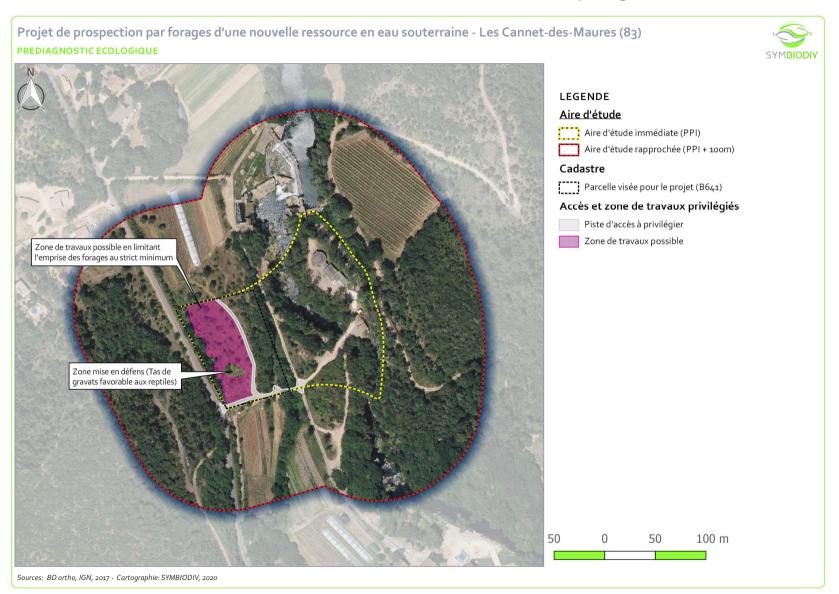
Concernant le gîte de reproduction des chiroptères situé à proximité et après consultation de la chargé de mission Natura 2000 (Dominique Rombaut), il s'avère que l'incidence des prospections par forage sur celui-ci devraient être très faibles à négligeables. En effet, la zone de prospection est éloignée du gîte et le sous-sol est constitué de tufs. Ainsi, l'effet des vibrations devraient être atténué et donc non ressenti au niveau du gîte. Par conséquent, aucune mesure concernant le calendrier des travaux n'est préconisé pour ces prospections.

2. CALENDRIER DES RECOMMANDATIONS

	2020 2021												
	Août	Sept.		Nov.				Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
Balisage et mise en défens des secteurs sensibles													
Suivi des interventions et sensibilisation du personnel													
Phase 1 – Forages exploratoires													
Phase 2- Analyse qualité et choix du puit													
Phase 3 – Test de pompage en période d'étiage													



Carte 10 – Localisation de l'accès et de la zone de travaux privilégiés





VII. CONCLUSION

La parcelle B641 concernée par les forages se situe à proximité du périmètre Natura 2000 FR9301626 « Val d'Argens » et est identifiée en tant que réservoir de biodiversité et corridors pour les trames vertes régionales et locales. Elle se situe de plus à proximité de l'Argens qui joue un rôle fonctionnel majeur tant à l'échelle régionale que locale et abrite de nombreuses espèces remarquables. Par ailleurs, un gîte de reproduction d'importance internationale est connu à proximité directe de la parcelle. La parcelle B641, se compose :

- de milieux ouverts issus de l'abandon d'une parcelle cultivée à l'ouest,
- d'un cordon boisé à l'est.

Les milieux ouverts secondaires sont susceptibles d'accueillir des espèces protégées communes telles que le Lézard des murailles, le Lézard vert. Ainsi, leur enjeu écologique semble faible. Le tas de gravats présent au sud-ouest est susceptible d'accueillir la Couleuvre de Montpellier. Ce tas devra être maintenu en place et mis en défens lors des interventions. Le cordon boisé à l'ouest et de manière secondaire la haie bordant la route à l'ouest, jouent un rôle écologique important en tant que corridor, notamment pour les chiroptères en transit via l'Argens et/ou exploitant le gîte. Leurs lisières sont également attractives pour de nombreuses espèces protégées. C'est pourquoi, il est proposé d'éviter toute intervention au sein de ces milieux. Afin d'améliorer l'intégration écologique du projet, notamment en limitant le risque de destruction et la perturbation d'espèces protégées, il est recommandé de :

- Mettre en défens les boisements et haie arborées au sein de la zone de prospection (Parcelle B641). Concernant le <u>sondage S4</u>, éviter la coupe d'arbres.
- Limitation les emprises de travaux (forages et stockage du matériel) de prospections aux milieux ouverts secondaires à enjeu écologique à priori faible. Concernant le <u>sondage S4</u>, minimiser l'emprise du sondage au maximum (installation de la foreuse mais stockage du matériels au sein du secteur de moindre sensibilité à l'ouest de la piste).
- Privilégier les accès via la piste existante;
- Mettre en défens et éviter toute atteinte au tas de gravats favorables aux reptiles au sein de la parcelle B641.
- Vérifier l'absence de plante hôte de Damier de la Succise et Zygène cendré avant le lancement du chantier;
- Sensibiliser le personnel et vérifier la prise en compte des préconisations par un écoloque.

Grâce à la mise en œuvre de ces recommandations, l'intégration du projet de prospection par forage au sein de la faune et la flore locale pourra être améliorée et les incidences du projet considérées comme très faibles à négligeables.